



16ème législature

Question N° : 11939	De M. Emmanuel Maquet (Les Républicains - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique >aménagement du territoire	Tête d'analyse >Instruction technique concernant le report des ZAC dans le ZAN	Analyse > Instruction technique concernant le report des ZAC dans le ZAN.
Question publiée au JO le : 10/10/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Emmanuel Maquet appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la question des consommations de sol engendrées par les zones d'aménagement concerté (ZAC) autorisées avant 2021, en lien avec l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN). Dans le cadre de l'examen de la loi visant à faciliter l'application du ZAN, il a été dit devant la représentation nationale qu'une instruction technique du ministère était en cours de parution. Les ZAC traduisent un effort de planification de la part des communes : il aurait été particulièrement dommageable de les pénaliser en décomptant ces surfaces de leur droit d'artificialiser. La connaissance des modalités d'application techniques de cette mesure aura un impact crucial pour les communes qui devront la mettre en œuvre. Il est indispensable qu'elle soit publiée en urgence. Il souhaite donc savoir quand le ministère compte publier cette instruction technique.